



# CSA Ministériel

- jeudi 11 juin 2026 -

## BOYCOTT

Au-delà de l'affront subi ces derniers jours par les personnels judiciaires mis directement en cause par le ministre qui refuse de reconnaître que le manque de moyens de la Justice est une cause de dysfonctionnements que les agents combattent chaque jour, que dire ou penser du projet du garde des Sceaux visant à créer sans un véritable dialogue social, une direction des usagers et des victimes ?

En effet, au-delà des discours du ministre, annonçant ici et là sa volonté de mettre les victimes au cœur du système judiciaire, nous venons de découvrir, le fond de cette idée avec la volonté de créer en deux temps et trois mouvements, cette direction avec en son sein un outil : le médiateur.

### Pour qui et pourquoi ?

A la lecture des projets de décret et d'arrêté visant cette mise en place, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir qu'au-delà des victimes, la chancellerie souhaite imposer son vocabulaire et sa définition des choses.

C'est ainsi, que l'on peut lire que les justiciables deviennent des usagers du service public de la Justice et que les personnes détenues et leurs familles font partie de ces usagers. Non, ce n'est pas une erreur de lecture !

Quant aux personnels eux, victimes de multiples agressions physiques par an, pas un mot, pas une référence, avant notre intervention. L'administration prétextant un malencontreux oubli !

Par ailleurs, la création d'un médiateur vise à permettre à ces dits « usagers » de le saisir afin d'obtenir un service public de qualité.

### L'UNSa Justice et l'USM n'entendent pas accompagner ce projet en l'état !

Oublier les personnels et le contexte dans lequel ils exercent leur métier n'est pas entendable et encore moins acceptable pour nos deux organisations syndicales.

Et que dire de la stratégie de démantèlement de la direction des services judiciaires qui, au fur et à mesure des réorganisations, voit son périmètre et ses compétences s'atrophier alors, que dans le même temps, on nous fait miroiter la création d'une éventuelle direction générale des services judiciaires (DGSJ)... Mais au final, avec quelles sous-directions et quels services ?

**Traiter l'accompagnement des victimes et reconnaître leur place au cœur des dispositifs du ministère de la Justice est un principe que l'UNSa Justice et l'USM soutiendront toujours !**

Mais tout mélanger en considérant le service public de la Justice comme un service commercial, avec son département qualité devant satisfaire des usagers, parmi lesquels « les personnes détenues », c'est franchir une ligne rouge.

### À chacun ses projets, à chacun ses priorités !

**L'UNSa Justice et l'USM, proposent la création d'une sous-direction des victimes au sein de la DSJ afin de répondre à leur accompagnement et leurs attentes.**

**Doter cette sous-direction des moyens nécessaires qui nous manquent cruellement et d'une organisation fonctionnelle pour les victimes dans le cadre de la réflexion d'une DGSJ aurait du sens. Sauf qu'en l'état, ce n'est pas du tout ce que la chancellerie et de garde des Sceaux veulent nous imposer !**

**Nous avons adressé une série d'amendements en ce sens, sans qu'à ce jour nos dirigeants n'aient réagi, préférant un passage en force plutôt qu'une séance de dialogue et de concertation.**

**Dans un tel contexte, en responsabilité, l'UNSa Justice et l'USM refusent de participer au CSA M de ce jeudi 11 juin 2026.**